

FORMATION INITIALE A LA PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE

Titres concernés : B0 H0(V) Non électricien

Objectifs

- ⇒ Etre capable d'exécuter des opérations sur ou au voisinage des ouvrages ou d'installations électriques.
- ⇒ Sensibiliser les participants aux risques électriques et connaître les méthodes et procédures pour intervenir sur ou au voisinage des installations électriques.

Programme

Programme théorique

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations ;
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure...
- Ouvrage ou installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels ;
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation ;
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations ;
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation ;
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risque et mise en œuvre ;
- Incendies et accidents sur ou à proximité des ouvrages et installations électriques.

Programme pratique

- Exercices et opérations du titre B0 H0(V)

Conforme au :

- Décret N°2010-1118 du 22/09/2010
- Norme NF C18-510
 - UTE 18-510 //
 - UTE 18-530

Public

Salariés concernés par les travaux d'habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention.

Prérequis : Aucun

Organisation

Formateur : Formateur habilitation électrique

Durée du stage : 1 jour (7 heures).

Lieu du stage : A définir

Nombre de stagiaires : 4 à 10 maximum

Méthodes pédagogiques :

Exposés, vidéos, échanges, études de cas, exercices, ateliers d'apprentissages, analyse de postes de travail...

Moyens pédagogiques :

Salle de cours, vidéo projecteur, diaporama, salle de simulation, matériels spécifiques à la branche d'activité...

Les mémentos et guides pratique sont remis à chaque stagiaire.

Méthodes d'évaluation / sanction :

- * Évaluation continue durant la formation
- * Évaluation certificative en fin de formation

Le stagiaire évalué favorablement se voit délivrer un certificat d'habilitation B0/H0/H0(V) d'une validité de **36 mois**.

